

* LES GLIERES * [110 RUE DE PINON, 73700 BOURG SAINT MAURICE]



De <noreply@cis-immobilier.fr>

À <martine.maciocia@free.fr>

Date 2025-05-23 16:43

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire de l'un des 201 appartements situés dans la zone sinistrée par l'incendie dont le périmètre de mise en sécurité a été défini par l'arrêté municipal du 20 Mai 2025.

Nous vous rappelons que quelque soit l'état de dégradation des appartements situés dans ce périmètre, l'accès en est strictement interdit aux propriétaires, ayants droit ou locataires.

L'accès à la zone est réservée exclusivement aux seules personnes habilitées, à savoir :

les experts d'assurance et les professionnels mandatés pour la sécurisation du site,

Aucune dérogation ne peut être accordée pour quelque motif que ce soit.

Par ailleurs, pour répondre aux très nombreuses demandes à ce sujet, vous trouverez, ci-après, la liste exhaustive des appartements concernés et la classification de leur état réalisée par les pompiers à l'issue de leur intervention :

Nous attirons votre attention sur le fait que cette classification est très sommaire et que des appartements classés dans la même catégorie peuvent avoir subi des dommages très différents en ampleur et en intensité.

"Détruit incendie" : 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 202, 203, 207, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 233, 235, 239, 240, 243, 244, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 301, 309, 310, 318, 319, 320, 327, 328, 329, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453

"Dégât des Eaux" : 104, 109, 116, 118, 124, 126, 135, 138, 139, 140, 204, 206, 208, 209, 210, 223, 226, 227, 228, 230, 234, 236, 237, 238, 241, 242, 245, 246, 247, 248, 308, 313, 315, 316, 322, 326, 330, 331, 332, 333, 334, 401, 412, 413, 414, 415, 426, 427, 429, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443

"Dommages limités/Préserver" : 105, 106, 107, 108, 117, 119, 120, 121, 122, 123, 125, 133, 134, 136, 137, 141, 142, 143, 201, 205, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 224, 225, 229, 231, 232, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 311, 312, 314, 317, 321, 323, 324, 325, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 428, 430, 431, 432, 433, 434, 435.

Vous en souhaitant bonne réception.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Service Syndic - CIS Immobilier

124, Avenue du Maréchal Leclerc - BP50, 73704 BOURG ST MAURICE Cedex

www.cis-immobilier.com

